

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4096

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Voie nouvelle du cours Vitton au boulevard Stalingrad - Autorisation de programme globale : voirie liée aux opérations de construction - Individualisation**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté en date du 19 décembre 2005 a délibéré pour approuver une autorisation de programme globale intitulée travaux consécutifs au permis de construire, la présente opération entre dans le cadre de cette autorisation de programme globale.

Un permis de construire délivré en 2006 a autorisé la construction de la clinique du Parc à Lyon 6°. Cette construction a été réalisée dans un secteur où la voirie présentait un état de dégradation avancée. Cet équipement va générer de nouveaux cheminements pour piétons. Il devient donc nécessaire de réaménager le domaine public au droit de cette clinique.

La direction de la voirie a élaboré un projet d'aménagement du trottoir le long de ce nouveau bâtiment sur une longueur d'environ 100 mètres. Ces travaux sur le boulevard Stalingrad comprennent :

- la mise en place de bordures en granit,
- la création d'un trottoir en asphalte,
- les reprises de chaussée nécessaires,
- la réalisation de plantations,
- la sécurisation des traversées piétonnes.

La durée prévisible des travaux est de trois mois (de mai à juillet 2007). Le coût estimatif de ces travaux est de 345 000 € TTC répartis de la façon suivante :

- petits investissements,
- enrobés,
- asphalte,
- bordures,
- travaux de signalisation lumineuse,
- plantations,
- assainissement,
- coordination sécurité et protection de la santé (CSPS),
- récolement.

Ces travaux seront réalisés dans le cadre des marchés annuels à bons de commande de la direction de la voirie. Les commandes sur chacun des lots seront inférieures à 90 000 € HT.

Circuit décisionnel: ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 26 février 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve :

a) - les travaux d'aménagement de la voie nouvelle du cours Vitton au boulevard Stalingrad à Lyon 6° pour un montant de 345 000 € TTC,

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme liée aux opérations de construction pour l'opération d'aménagement de la voie nouvelle du cours Vitton au boulevard Stalingrad à Lyon 6° pour le montant total de 345 000 € TTC en dépenses pour 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,